



World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat  
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – www.wmo.int

TEMPERATURE - CLIMAT - FAUCON  
MÉTÉOROLOGIE - CLIMAT - MÉTÉO

Notre réf.: WDS/PWS/EAP/WKSHP

GENÈVE, le 20 février 2012

Objet: Atelier sur les politiques d'alerte d'urgence, Montréal, Canada, 1<sup>er</sup>-2 mai 2012

Suite à donner: Désigner des experts en matière de politique et de gestion pour participer à l'atelier susmentionné

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, presque tous les pays du monde sont exposés à de graves risques naturels et à leurs conséquences. Les autorités compétentes en matière d'alerte et les responsables de la gestion des situations d'urgence font face à des défis énormes lorsqu'il leur faut accomplir leur mission de protection des personnes et de préservation de leurs moyens de subsistance et de leurs biens, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale. Aussi est-il primordial que les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) s'emploient à mettre en œuvre et à promouvoir les stratégies les plus efficaces en matière d'alerte, d'autant plus qu'ils jouent souvent un rôle clef dans ce domaine.

J'ai le plaisir de vous informer qu'à l'aimable invitation du Gouvernement canadien, Environnement Canada et Sécurité publique Canada organisent, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organization for the Advancement of Structured Information Standards (OASIS), l'Atelier sur les politiques d'alerte d'urgence qui se tiendra à Montréal, du 1<sup>er</sup> au 2 mai 2012. Cet atelier sera axé sur la mise en œuvre du Protocole d'alerte commun (PAC). Vu l'importance de cette réunion, je vous serais reconnaissant de bien vouloir désigner des experts de votre Service en matière de politique et de gestion pour y participer. Des démonstrations de plusieurs systèmes sont prévues au lendemain de l'atelier (le 3 mai 2012, dans la matinée). Ces démonstrations porteront sur des systèmes multi-institutions et feront intervenir des sociétés mondiales. Des informations seront ajoutées sur le site après confirmation. Pour ceux qui souhaitent partir dans la journée, une séance sera organisée tôt le matin, qui se terminera à 10 h 30 (heure locale).

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6621)  
Présidents des commissions techniques  
Directeur du CEPMMT  
Directeur général d'EUMETSAT

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents )  
Présidents des conseils régionaux ) (pour information)

Le PAC est reconnu comme étant la norme clef en matière d'alerte publique multidanger et multimédia. Il est stipulé au paragraphe 2.7.2 du *Manuel sur le Système d'information de l'OMM (SIO)* (OMM-N° 1060) que «le SIO contribue au bon fonctionnement du réseau virtuel multidanger de l'OMM qui garantit l'échange rapide, sûr et fiable des messages d'alerte, ce qui comprend l'application de la recommandation X.1303 (Protocole d'alerte commun) de l'Union internationale des télécommunications (UIT)». Le recours à ce protocole permet en effet d'accroître l'efficacité des systèmes d'alerte des Services météorologiques et hydrologiques. Fait plus significatif encore, le Protocole d'alerte commun peut favoriser la coordination des systèmes d'alerte nationaux avec d'autres systèmes d'intervention en cas d'urgence et avec les médias.

L'application du Protocole d'alerte commun par tous les Membres de l'OMM constitue un objectif important pour l'Organisation. À sa soixante et unième session (Genève, juin 2009), le Conseil exécutif avait demandé au Secrétariat de l'OMM, à tous les Membres et aux conseils régionaux de travailler à la mise en œuvre du Protocole dans l'intérêt de tous les groupes d'utilisateurs. Déjà, à sa soixantième session (Genève, juin 2008), le Conseil exécutif avait demandé à la Commission des systèmes de base (CSB) d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PAC de toute urgence, et le Quinzième Congrès météorologique mondial (Genève, mai 2007) avait prié pour sa part le Secrétaire général d'améliorer l'échange de données et de produits hautement prioritaires à l'appui d'un réseau virtuel multidanger.

Pour promouvoir l'application du Protocole d'alerte commun dans le monde entier, l'OMM collabore avec l'UIT qui a décidé, en 2006, «d'encourager la mise en œuvre, par les autorités compétentes en matière d'alerte, de la norme de contenu internationale pour les systèmes d'alerte publics sur tous types de support».

On trouvera de plus amples informations concernant l'atelier 2012 sur la page Web de l'OMM consacrée aux services météorologiques destinés au public, à l'adresse:

[http://www.wmo.int/pages/prog/amp/pwsp/PlannedEvents\\_en.htm](http://www.wmo.int/pages/prog/amp/pwsp/PlannedEvents_en.htm).

Comme Environnement Canada est responsable de toutes les questions administratives concernant cet atelier, les experts intéressés devraient prendre contact par courrier électronique avec le responsable du Comité local d'organisation, M. Norm Paulsen (architecte de projet pour le PAC à Environnement Canada) à l'adresse suivante: [norm.paulsen@ec.gc.ca](mailto:norm.paulsen@ec.gc.ca). Au Secrétariat de l'OMM, la personne à contacter est M. Samuel Muchemi, fonctionnaire scientifique, Programme des services météorologiques destinés au public ([SMuchemi@wmo.int](mailto:SMuchemi@wmo.int)). Il convient de noter que l'OMM ne pourra pas soutenir financièrement la participation des experts désignés.

Dans l'attente d'une réponse positive, je tiens à vous remercier de votre soutien en faveur des programmes et activités de l'OMM et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(J. Lengoasa)  
pour le Secrétaire général